PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Direction du secrétariat corporatif

Montréal, le 14 novembre 2025

OBJET : **Demande d'accès à l'information**
N/D : 06122.05.0929

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande reçue à nos bureaux le 8 octobre 2025.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-après un tableau faisant état des frais engagés, pour des repas au restaurant et en hébergement, par les membres de la haute direction de la Société ainsi que par son équipe des communications et ce, pour les deux dernières années. Nous vous informons que de façon générale, la Société n'assume pas les dépenses de consommation d'alcool des membres du personnel.

Frais		Restaurant	Hébergement
2023-2024	Haute direction	9 690 $	11 615 $
	Communications	314 $	906 $
2024-2025	Haute direction	9 634 $	13 906 $
	Communications	477 $	1 859 $

Quant aux autres informations et pièces justificatives visées par votre demande, nous ne pouvons vous y donner accès puisqu'elles sont constituées en substance de renseignements personnels permettant notamment d'induire des informations sur la manière dont l'employé exerce ses fonctions, ainsi que des renseignements de nature commerciale et financière, traités de façon confidentielle par la Société, conformément aux articles 14, 22, 23, 24, 53, 54 et 56 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la *Commission d'accès à l'information*. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec